

CRAMIF

Assurance Maladie Ile-de-France

RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2016



Engagés
pour nos publics

Sommaire

Éditorial

p.4

La Cramif, en bref

p.6

Gouvernance

p.8

Faits marquants 2016

p.10



p.12

Répondre à
**l'évolution
des besoins**
des assurés

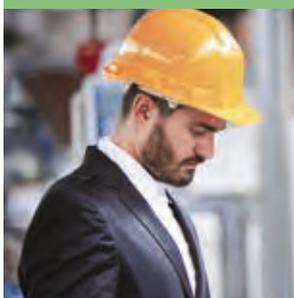
p.22

Élargir
**notre action
sociale**



p.30

Accroître la
performance de
nos actions pour
**les risques
professionnels**



Organisation et
résultats

p.38

Organigramme

p.40

Politique RSO

p.41

Bilan et Compte de résultat

p.42

Glossaire

p.46

Éditorial



*Depuis 70 ans, la Cramif innove
et évolue pour accompagner
les publics fragiles, maintenir
l'accès aux soins et le conseil aux
professionnels de santé œuvrant
dans le champ du handicap.*

Au service des valeurs de solidarité et de soutien aux publics fragiles

Ce rapport d'activité 2016 doit permettre d'illustrer l'ensemble des services que rend la Cramif, tant aux assurés, qu'aux employeurs et professionnels de santé. En effet, chaque année, l'organisme déploie de nombreuses actions devant permettre l'accompagnement des publics fragiles, le maintien de l'accès aux soins et le conseil aux professionnels de santé œuvrant dans le champ du handicap.

Dans cet esprit, et au service des valeurs telles que la solidarité, le soutien aux publics fragiles, la Cramif a fêté ses 70 ans cette année. Un moment important qui a permis de se remémorer les fondations sur lesquelles a reposé son action de protection sociale depuis l'après-guerre.

Ce parcours ponctué d'évolutions et d'innovations, tant au plan des métiers que des technologies, nous conforte dans la poursuite de nos missions.

L'année 2016 a été riche de réalisations et notamment dans le cadre du réseau Assurance Maladie, tout en préservant le mieux travailler ensemble que j'ai soutenu et encouragé durant ces presque 10 années comme Directeur général de la Cramif.

Je remercie donc l'ensemble des personnels et souhaite une bonne route à la Cramif, dont je ne doute pas qu'elle saura préserver ses valeurs et son engagement auprès de ses publics.

Je tiens également à saluer Monsieur le Président ainsi que Mesdames et Messieurs les Administrateurs pour la confiance et le soutien témoignés cette année encore.

Gérard Ropert Directeur général

La Cramif, en bref

La Cramif (Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France) est un organisme du régime général de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Acteur référent du monde de la protection sociale, la Cramif exerce des missions d'intérêt général au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé et des associations œuvrant dans le domaine médico-social au sein des huit départements de la région Ile-de-France.

NOTRE CHAMP D'ACTION

8
DÉPARTEMENTS¹



12 M
D'HABITANTS²



4,7 M
DE SALARIÉS³



Sources : 1 - INSEE, code officiel géographique au 1^{er} janvier 2016 / 2 - INSEE, estimation de la population au 1^{er} janvier 2016 / 3 - Données statistiques Idf tous CTN 2015/ Assurance maladie risques professionnels Idf

NOS RESSOURCES



1 843^{*}

AGENTS

travaillent au service des publics
(assurés, entreprises)
et repartis dans toute l'Ile-de-France
dont :

126

techniciens
tarification
AT/MP

327

assistants
de service
social

132

techniciens
prestations
invalidité et
amiante

153

ingénieurs-
conseils et
contrôleurs
de sécurité

**LA LUTTE CONTRE
LA FRAUDE**



En plus de ses missions,
la Cramif est impliquée dans
la lutte contre la fraude.
Elle agit à la fois sur la détection
des fraudes et leur répression.

1,2 M€

de paiements indus évités

*agents en CDI au 31/12/2016, y compris en invalidité et CHRU Tours

NOS MISSIONS

NOTRE ACTION DE SOLIDARITÉ



VERSER
des prestations

66,4 M€

prestations amiante versées

85 713

pensions invalidité versées

59,2 M€

de factures d'appareillage
régliées



CONVENTIONNER
les fournisseurs
d'appareillage

8 953

fournisseurs
conventionnés



CONSEILLER
les personnes
handicapées

1 335

demandes
d'information
conseil



PROPOSER
une offre de soins
accessible

148 719

passages au centre
médical Stalingrad

NOTRE INVESTISSEMENT SOCIAL



**METTRE À
DISPOSITION**
un service social

90 675

bénéficiaires



FORMER
les travailleurs
sociaux



FINANCER
les projets associatifs
et les réseaux

1,7 M€

de financements
engagés

89 %

de réussite
au Caferuis

77,5 %

de réussite
au DEASS

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DES ENTREPRISES

PRÉVENIR
les risques professionnels



5,6 M€

de subventions versées
aux entreprises
(sous forme de contrats de prévention,
contrats TPS et AFS)

CALCULER
les cotisations AT/MP



494 794

comptes actifs en fin d'exercice

Gouvernance

Le Conseil d'administration règle, par ses délibérations, les affaires de la Cramif. À ce titre, il oriente et contrôle les activités, se prononce sur le CPG (contrat pluriannuel de gestion), vote les différents budgets et approuve les comptes annuels. Le Conseil d'administration constitue, en son sein, des commissions, notamment celles prévues par le Code de la Sécurité sociale, et leur délègue une partie de ses attributions.

Conseil d'administration

Arrêté du 5 octobre 2011 ⁽¹⁾

MEMBRES SIÈGEANT À TITRE DÉLIBÉRATIF

Représentants des assurés sociaux

CGT JOLIVET Nadia, ZAÏGOUCHE Abderrafik
PALLATIER Christian, NAILI Hakim

Titulaires
Suppléants

CGT-FO PRÉVOTEAU Pascal, VILPASTEUR Vincent
BONNET Marc, LAHOZ Jean-Noël

CFDT GOMBERT Fabrice, PERNOT Brigitte
DRAVERS Fabienne, RAIMBAUD Brigitte

CFE-CGC KERYER Martine
PINÉRO José

CFTC MIELCAREK Corinne
DUCLOS Didier

Représentants des employeurs

UPA DEVAUX Yves, poste à pourvoir
poste à pourvoir, Michel AUBAUD

CGPME CASTAGNET Christian, JAQUET Jean-Louis
KERNINON Pierre-Alain, ROZENWAJN Fabrice

MEDEF OMNES David, IMBERT Daniel
DORSO Frédérique, LEMONNIER Erick
LALEAU Agnès, RAMBAUD Jacqueline
LESUR Didier, GUIBERE Alain

Représentants de la fédération nationale de la mutualité française

FNFM BASCOULERGUE Alain
SEZNEC Irène

Personnes qualifiées

GAÏSSET Bernard, BERKOWICZ Michel
PONTILLON Thierry, Poste à pourvoir

Président
Pascal PRÉVOTEAU⁽²⁾



1^{er} Vice-Président
Christian CASTAGNET⁽²⁾



2^e Vice-Président
Nadia JOLIVET⁽²⁾



MEMBRES SIÈGEANT À TITRE CONSULTATIF

Représentant des associations familiales

PATTIER Marie-Madeleine
CHAMBOREDON Elisabeth

Représentants du personnel

Collège des Cadres Poste à pourvoir
Poste à pourvoir

Collège des Employés Alain IVKOVIC, Poste à pourvoir
Poste à pourvoir, LE BONHNOM Jean-Marc

(1) Modifié par arrêtés des 08/12/11, 12/11/13, 21/05/14, 18/08/14, 10/02/15, 08/04/15, 18/01/16, 24/03/16, 20/05/16 et 25/08/16 - (2) Elus au cours de la séance du CA du 14/10/2011

Commissions

COMMISSIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Commission de recours amiable

La commission de recours amiable se prononce sur les réclamations des assurés à l'encontre des décisions prises par les services administratifs et les remises de dettes.

Commission des marchés

Cette commission intervient en matière de marchés publics : attribution des marchés, ouverture des plis relatifs aux appels d'offres, élimination des candidatures non-recevables et des offres non conformes, rejet des offres anormalement basses.

Commission des pénalités financières

La commission des pénalités financières rend avis sur l'opportunité de prononcer une pénalité financière en cas d'indu entraîné par l'inobservation, notamment par les professionnels de santé et les assurés, des règles du Code de la Sécurité sociale.

Commission des pénalités financières pour des griefs relatifs aux accidents du travail et maladies professionnelles

Cette commission est saisie sur l'opportunité de prononcer une pénalité financière pour les griefs relatifs aux AT-MP, en cas de fausses déclarations de l'employeur portées sur la déclaration d'accident du travail ayant pour objet ou effet de minorer le montant des cotisations dues.

Commission régionale des accidents du travail et des maladies professionnelles

Cette commission est chargée d'étudier et de se prononcer sur l'application de la politique définie par la caisse nationale de l'Assurance Maladie des travailleurs salariés en matière de prévention des risques professionnels.

COMMISSIONS DE TRAVAIL PROPRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Commission d'action sanitaire et sociale

Cette commission est chargée d'étudier et de proposer la politique générale d'action sanitaire et sociale, de prévention de la maladie et de service social en vue de son approbation par le Conseil d'administration.

Commission de la gestion du risque

Cette commission est chargée du suivi de l'activité d'Escavie, du GRAPA (groupe des relations avec les professionnels de l'appareillage) et des travaux des commissions paritaires régionales en matière d'appareillage.

Commission de gestion administrative

Cette commission est chargée des questions relatives à la gestion courante et financière de la caisse, ainsi que de celles se rapportant à l'organisation en général et à l'informatique. Elle a compétence notamment pour examiner avant décision du Conseil d'administration, le contrat pluriannuel de gestion maladie, le budget de la gestion GAM (gestion de l'Assurance Maladie) et en assure le suivi.

Groupe de travail d'examen des comptes

Ce groupe de travail examine les comptes annuels de l'organisme avant leur passage en Conseil d'administration.

UNE COOPÉRATION ENTRE LA CRAMIF ET LA CPAM DE PARIS SUR LES ACTIVITÉS DES CENTRES DE SANTÉ PARISIENS

(Conseil d'Administration du 30/06/2016)

Cette démarche de coopération, initiée par le Président du Conseil d'administration de la Cramif, en lien avec le directeur général de la Cramif et de la CPAM de Paris, est le fruit d'une action commune menée entre ces deux organismes. Elle vise à renforcer la relation partenariale entre les centres de santé parisiens afin d'optimiser l'offre de soins à destination des patients. Cette démarche porte notamment sur des actions de prévention santé, la réalisation de prothèses sur implant, les points de prélèvements biologiques, etc.

COMMISSIONS CONVENTIONNELLES

Commission paritaire régionale des audioprothésistes

Cette commission est chargée d'étudier les problèmes soulevés par les rapports entre les audioprothésistes et les organismes de prise en charge.

Commission paritaire régionale prévue par l'article 23 de la convention nationale organisant les rapports entre les trois Caisses nationales de l'Assurance Maladie obligatoire et les podoprothésistes, ophtalmologistes, épithésistes, orthoprothésistes

Cette commission est chargée notamment d'étudier les problèmes soulevés par les rapports entre les professionnels et les organismes de prise en charge.

Commission paritaire régionale prévue par l'article 23 de la convention nationale organisant les rapports entre les trois Caisses nationales de l'Assurance Maladie obligatoire et les opticiens

Cette commission est chargée notamment d'examiner les conditions d'application du présent régime conventionnel.

Commission paritaire régionale prévue par l'article 30 de la convention nationale organisant les rapports entre les trois Caisses nationales de l'Assurance Maladie obligatoire et les prestataires délivrant des dispositifs médicaux, produits et prestations associés inscrits aux titres I et IV de la liste prévue à l'article L. 165-1 du Code de la Sécurité sociale

Cette commission est chargée notamment d'examiner les conditions d'application du présent régime conventionnel.

Commission paritaire régionale dans le cadre de la signature d'une convention régionale "orthèse"

Cette commission est chargée notamment d'organiser les rapports entre les parties signataires de manière à favoriser leur concertation sur les questions qui sont susceptibles de soulever la vie conventionnelle ou l'application des textes en vigueur.

Faits marquants 2016

PRÉVENTION

Janvier

PRISE EN CHARGE DES
PRESTATIONS AMIANTE
DES CARSAT BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
ET ALSACE-MOSELLE

La Cramif élargit son portefeuille de gestion des prestations amiante, en prenant en charge cette activité pour le compte des Carsat Bourgogne Franche-Comté et Alsace-Moselle. Désormais, les allocataires de ces zones géographiques sont gérés directement par la Cramif.

PRÉVENTION

Janvier

LANCEMENT DE LA DÉCLINAISON RÉGIONALE
DU **PLAN SANTÉ AU TRAVAIL**

La Cramif engage, avec les partenaires sociaux et les autres acteurs de la protection sociale, les travaux de déclinaison régionale du Plan Santé au Travail 2016-2020. Les ambitions de ce plan s'articulent autour d'une politique de prévention qui anticipe les risques professionnels et garantit la bonne santé des salariés, et prend aussi en compte la qualité de vie au travail.

CMS

Janvier

DEUX NOUVELLES OFFRES AU
CENTRE MÉDICAL STALINGRAD



Le centre médical Stalingrad (Paris 19^e) complète son éventail de disciplines et propose deux nouvelles offres de soins à destination de ses patients : des consultations de sage-femme pour le suivi de grossesse et une offre d'orthèse plantaire en podologie. L'accueil radiologie-imagerie est rénové pour accueillir les patients dans de meilleures conditions de confort et de confidentialité.



ESS

Juin

UNE OFFRE DE **FORMATION**
CONTINUE ÉTENDUE

L'école de service social étend son catalogue de formation continue et propose plus de 25% de nouvelles formations. Elle fait ainsi bénéficier un nombre croissant d'acteurs de la Sécurité sociale de son intervention : **+56% de stagiaires.**

ESCAVIE

Juin

UNE MAISON 3D EN LIGNE POUR DÉCOUVRIR COMMENT
AMÉNAGER SON QUOTIDIEN AVEC LE HANDICAP

Sur ce site, les internautes naviguent et évoluent dans une maison virtuelle en 3D. Au fil de la visite, ils peuvent découvrir différentes situations de vie, et ainsi prendre connaissance des solutions d'aménagement du lieu de vie et d'aides techniques, adaptées aux besoins de la personne en situation de handicap, de perte d'autonomie et/ou âgée.



SSR

Juin

CRÉATION D'UN ÉVÈNEMENT PROFESSIONNEL DÉDIÉ AUX PARTENARIATS DANS L'ACTION SOCIALE

La 1^{ère} édition des rencontres du service social réunit, pour la première fois, les partenaires actuels de la Cramif et d'autres acteurs de l'action sociale en Ile-de-France. Cet évènement est pensé pour favoriser les échanges professionnels et permettre de développer de nouveaux partenariats au bénéfice des assurés d'Ile-de-France.



SSR

Juin

DE NOUVELLES OFFRES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PUBLICS JEUNES



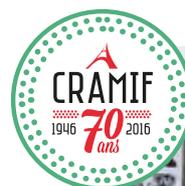
De nouvelles offres sont proposées aux jeunes afin de favoriser leur accès aux soins. En partenariat avec les CPAM, les centres d'examen de santé et les structures d'insertion jeunes, plus de 130 actions sont menées en ce sens sur les 8 départements d'Ile-de-France.

CRAMIF

Octobre

LA CRAMIF FÊTE SES 70 ANS

Le 4 octobre 2016, la Cramif a célébré ses 70 ans d'existence et d'action. Pour l'occasion, et durant une semaine, une exposition photographique rétrospective a été mise en place afin de mettre en lumière les archives de la Cramif. Cette exposition a permis de donner à voir les réalisations portées depuis l'après-guerre, et de souligner le fondement de valeurs de la protection sociale.



INVALIDITÉ

Octobre

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES ASSURÉS INVALIDES

La Cramif repense intégralement ses modalités d'accueil des assurés invalides. Après réaménagement de son espace d'accueil physique, les assurés se voient proposer un accueil adapté en fonction de leurs besoins : un espace libre-service pour les démarches simples, un espace conseil pour un accompagnement plus personnalisé.

PRÉVENTION

Novembre

PROMOUVOIR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE

Une convention de formation est signée avec deux grandes entreprises de travail temporaire et un organisme de formation. Cette convention vise à sensibiliser et à former des salariés à la prévention des risques professionnels et à permettre aux entreprises de travail temporaire de disposer de réelles compétences pour la prise en compte de ces risques.







Répondre à **l'évolution** **des besoins** des assurés

Si les publics et leurs attentes évoluent, nos missions nous amènent à y répondre avec une exigence continue. S'adapter, innover dans notre relation de service, développer de nouvelles offres, c'est le sens de notre engagement auprès des assurés.

Moderniser la relation aux assurés invalides

La relation de service aux assurés invalides a été dynamisée, en agissant sur la modernisation et la réorganisation des modalités d'accueil. Offrir aux assurés un meilleur accès à leurs droits et aux offres de service, c'est le cœur de l'action de la Cramif envers ses publics invalides.

85 713

pensions d'invalidité versées

soit **11,8 %**
du portefeuille global
du territoire national



**ZOOM
SUR**

DIADÈME,

NUMÉRISER LA GESTION

DES DOCUMENTS DES ASSURÉS

Depuis septembre 2016, l'ensemble des documents adressés par les assurés aux services de l'invalidité sont numérisés dès l'ouverture du courrier. En interne, le logiciel Diademe (dématérialisation et indexation automatique des documents et messages électroniques) permet de limiter le risque de perte, d'optimiser les circuits de travail entre les différents services, en gardant un confort de travail pour les agents qui utilisent deux écrans pour faciliter la navigation entre les applicatifs. Pour les assurés, il est désormais possible d'avoir une réponse immédiate sur l'avancement du traitement de leur demande de pension, de réduire le délai de gestion de leurs dossiers et d'obtenir un paiement plus rapide.

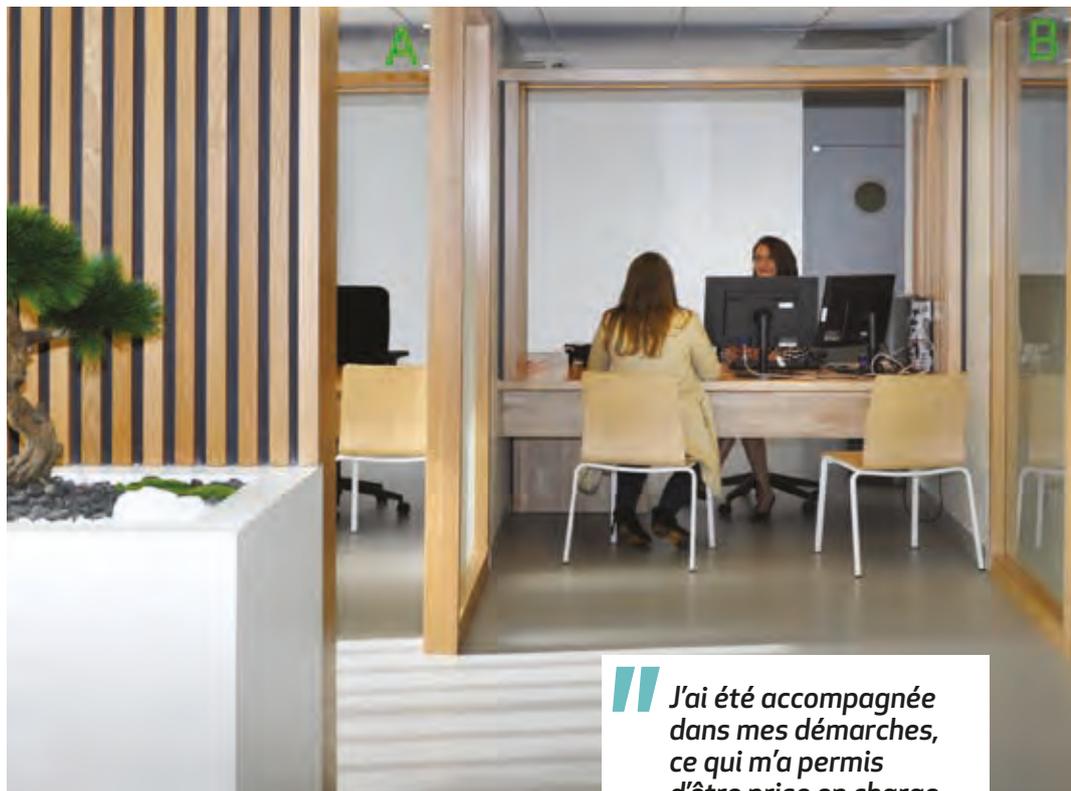
La Cramif gère les pensions d'invalidité pour l'Ile-de-France (hors Seine-et-Marne) et l'allocation supplémentaire d'invalidité. Elle reçoit également les assurés à son point d'accueil physique (Paris 19^e), pour leur offrir conseil et soutien dans leurs démarches liées à l'invalidité.

DE NOUVELLES MODALITÉS D'ACCUEIL POUR LES ASSURÉS

La Cramif reçoit les assurés invalides pour les renseigner et les accompagner dans leurs démarches administratives en lien avec la pension d'invalidité. Elle a mis en œuvre en 2016 le parcours assuré défini par la Cnamts (Caisse nationale d'Assurance Maladie des travailleurs salariés) en réaménageant ce point d'accueil autour de deux types d'espaces :

- **un espace libre-service**, où les assurés peuvent réaliser des démarches simples et accéder aux informations les concernant de manière autonome, grâce à des services en ligne.
- **un espace conseil**, dédié à l'accompagnement et au conseil personnalisé.

Ces nouvelles modalités d'accueil se sont appuyées sur une formation et une professionnalisation des personnels pour proposer un accueil proactif, qui va au-devant des besoins de chaque visiteur. Un espace libre-service a ainsi été ouvert en février 2016 au sein du point d'accueil invalidité. Accompagnés par les conseillers, les assurés peuvent désormais réaliser des actions simples en ligne : accéder à leur compte Ameli et à leur dossier invalidité, télécharger des attestations ou encore bénéficier d'outils mis à leur disposition pour compléter des documents comme leur déclaration de ressources.



“ J’ai été accompagnée dans mes démarches, ce qui m’a permis d’être prise en charge rapidement.”

Michelle - 44 ans

Après un accident, Michelle s’est retrouvée en incapacité d’exercer une activité professionnelle. Pour bénéficier du statut d’invalidé, elle a contacté la Cramif. Elle a ainsi pu bénéficier d’un rendez-vous pour faire le point sur ses démarches et les pièces justificatives à produire. Son dossier a été instruit dans les meilleurs délais et depuis, Michelle s’est vue reconnaître une invalidité de 2^e catégorie. Michelle perçoit désormais une pension d’invalidité.

Beaucoup de démarches simples peuvent être réalisées dans l'espace libre-service. Un vrai gain de temps et de confort pour les assurés !

96%

des assurés satisfaits
du nouvel accueil invalidité

L’objectif de ce nouvel aménagement est de rendre les assurés plus autonomes tout en proposant un accompagnement renforcé pour ceux qui rencontrent des difficultés à faire valoir leurs droits ou dont la situation présente un caractère urgent. Ils sont alors reçus dans un bureau par un technicien expert pour faire le point sur leur situation et bénéficier d’un accompagnement renforcé dès lors que leur situation le nécessite. Ils sont de préférence accueillis sur rendez-vous pour un contact plus personnalisé.

UNE ORGANISATION OPTIMISÉE POUR FACILITER LA GESTION DES DEMANDES DE PENSION

L’examen des demandes de pension d’invalidité déposées par les assurés se fait à partir de documents (feuilles de paie, RIB, avis d’imposition, etc.) dont certains ont déjà été transmis par les assurés à leur CPAM d’affiliation. Par exemple, en cas de demandes préalables d’indemnités journalières.

C’est pourquoi un partenariat a été établi avec l’ensemble des CPAM franciliennes pour pouvoir obtenir un accès informatique à ces documents. Cette solution présente plusieurs avantages : les délais d’instruction de demandes de pension sont raccourcis car la Cramif n’a plus besoin de solliciter les assurés pour obtenir ces mêmes documents. Cela réduit par ailleurs fortement le risque de rupture des ressources pour les assurés.

Offrir un service d'appareillage performant et attentionné

Dans le champ de l'appareillage, l'objectif poursuivi est d'offrir un service fiable et rapide aux professionnels comme aux assurés. Pour cela, la Cramif s'est fortement engagée dans la démarche de dématérialisation du règlement des factures d'appareillage et dans la redéfinition de l'accueil physique et téléphonique.

La Cramif gère de façon autonome un service d'appareillage et règle directement les prestations d'appareillage des assurés d'Ile-de-France aux fournisseurs pour le compte des CPAM. Elle est également en charge de la gestion de la vie conventionnelle des professionnels de santé liés à l'appareillage.

VEILLER À LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX ASSURÉS

La Cramif effectue des contrôles sur site des professionnels délivrant les matériels d'appareillage, afin de veiller à la qualité et la performance du service aux assurés. Elle règle et contrôle



SESAM-Vitale permet de simplifier les circuits administratifs et de régler très rapidement les fournisseurs d'appareillage.



2 RENCONTRES

ORGANISÉES POUR LES FOURNISSEURS D'APPAREILLAGE FRANCILIENS

La journée du 6 juin était dédiée aux fournisseurs de grand appareillage, afin qu'ils échangent autour du déploiement de SESAM-Vitale. Durant cette journée, différentes démonstrations de logiciels et ateliers ont été organisés afin d'apporter des conseils sur la démarche d'acquisition de la carte SESAM-Vitale.

La journée du 20 Juin, consacrée aux revendeurs de véhicules pour handicapés physiques, était axée sur l'offre de service Escavie avec une présentation de la procédure d'acquisition des fauteuils.

Ces journées ont été accueillies favorablement par les fournisseurs d'appareillage et devraient donc être renouvelées.

les feuilles de soins délivrées par les orthoprothésistes, les prothésistes faciaux, les prothésistes oculaires, les podoprothésistes et les revendeurs de VHP (véhicules pour handicapés physiques).

DÉMATÉRIALISER LES DEMANDES DE RÈGLEMENT DE FACTURES (SESAM-VITALE)

SESAM-Vitale est un outil de l'Assurance Maladie qui permet aux fournisseurs de télétransmettre leurs factures afin d'obtenir un règlement rapide (moins de 2 jours). Ce système de dématérialisation des demandes de règlement permet de simplifier les formalités administratives et ainsi d'obtenir des remboursements plus rapides et plus fiables pour les assurés et les professionnels. La Cramif s'est engagée dans la promotion de SESAM-Vitale auprès des fournisseurs de Grand Appareillage (orthoprothésistes, prothésistes facial, prothésistes oculaires et podoprothésistes). Pour cela, chaque enquêteur de la Cramif a proposé un accompagnement personnalisé aux fournisseurs, en les informant sur les conditions d'équipement et en leur apportant un soutien technique.

OPTIMISER L'ACCUEIL PHYSIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

La Cramif assure une permanence quotidienne, en partenariat avec le service médical, dans le cadre des convocations des assurés. Elle est ainsi à disposition pour toute question relative au règlement de leur dossier sur les aspects appareillage. Ce partenariat a permis d'améliorer la qualité de l'accueil, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap. Parallèlement, la Cramif assure également une permanence physique et téléphonique afin de traiter rapidement toute réclamation qui pourrait se poser sur la prise en charge des dossiers d'appareillage.

100 %
des règlements
transmis par
SESAM-Vitale
sont traités en
- de 7 jours

8 953
fournisseurs
conventionnés
avec la Cramif

// Sans l'aide d'un service spécialisé, je n'aurais pas su vers qui me tourner."

Chantal - 57 ans

Après son opération, le médecin de Chantal lui a prescrit des chaussures orthopédiques. Chantal a consulté la liste des fournisseurs agréés sur le site cramif.fr et a trouvé le nom d'un prestataire conventionné par la Sécurité sociale près de chez elle. Grâce à cela, elle n'a pas eu à faire l'avance des frais : son fournisseur de chaussures orthopédiques a adressé sa demande de règlement directement au service appareillage de la Cramif, dans le cadre du tiers payant.



La diversité des expertises de la Cramif en matière de handicap est un vrai atout pour ses publics, professionnels et particuliers.

ESCAVIE

Proposer de nouveaux services pour le maintien à domicile et dans l'emploi

La Cramif poursuit l'objectif d'ouvrir de nouveaux services dans le champ du maintien à domicile et dans l'emploi, et de les étendre à tous ses assurés. Avec toujours le souci constant de répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de handicap, en perte d'autonomie et/ou âgées.

Le centre pluridisciplinaire Escavie (espace conseil pour l'autonomie en milieu de vie) a pour mission d'informer et conseiller les personnes en situation de handicap sur les aides techniques et adaptation du domicile. Il vise à proposer de nouveaux services à ses publics dans le champ du maintien à domicile et dans l'emploi.

618

rendez-vous

dont **101** rendez-vous FRE
(fauteuils roulants électriques)

ÉTENDRE LES SERVICES EN MATIÈRE DE DÉFICIENCE SENSORIELLE À TOUS LES ASSURÉS D'ILE-DE-FRANCE

Depuis 2014, une offre de service "basse vision" a été initiée par l'équipe Escavie de Seine-et-Marne. Mi-février 2016, cette offre s'est étoffée et a été élargie à tout le public déficient visuel (hors braille). En parallèle, une offre de service à destination des personnes déficientes auditives (sourdes ou malentendantes) a été mise en place avec l'acquisition d'aides techniques spécifiques à ce public.

L'équipe Escavie de Paris souhaite proposer une offre similaire, et se dote progressivement des aides techniques nécessaires au démarrage de l'activité, et étend son réseau auprès des fabricants / fournisseurs, des associations et des professionnels de santé.

L'offre de service à destination des personnes déficientes auditives et visuelles couvre désormais l'ensemble des départements d'Ile-de-France et est susceptible d'intéresser tout assuré concerné dans ce secteur.

OUVRIR DES CONSULTATIONS POUR LE POSITIONNEMENT EN FAUTEUIL ROULANT

Forte de son expertise en matière d'essais de fauteuils roulants électriques, la Cramif a ouvert en 2016 une consultation dédiée au positionnement pour VHP. Le but de ces consultations est d'adapter et d'optimiser l'installation au fauteuil roulant par un choix judicieux du fauteuil et des aides techniques afin d'assurer le confort du positionnement assis de la personne et prévenir la survenance ou l'aggravation de certaines pathologies.

Au cours de la consultation, plusieurs professionnels (médecin MPR – médecine physique et de réadaptation, ergothérapeute et revendeur de matériel médical) pratiquent l'analyse posturale et fonctionnelle en position assise au fauteuil roulant pour proposer les solutions de compensation les plus adaptées aux besoins de la personne.

281

visiteurs lors de la Journée
"Mieux Vieillir Ensemble"

ORGANISER UNE JOURNÉE THÉMATIQUE : MIEUX VIEILLIR ENSEMBLE

Dans le cadre de la semaine bleue de 2016, la Cramif a organisé une journée autour du thème : "Mieux Vieillir Ensemble". Cette démarche s'inscrit dans le développement de la prévention du vieillissement. Elle vise à promouvoir le savoir-faire et l'expertise d'Escavie auprès du public âgé, et des professionnels intervenant auprès de la population vieillissante.

Les visiteurs ont pu assister à cinq conférences sur le rôle de l'ergothérapeute, la prévention des chutes, les troubles sensoriels et cognitifs et participer à des ateliers intitulés "Mémoire" et "Bouger au quotidien". Un dépistage gratuit du glaucome et des troubles auditifs ainsi que la visite de l'appartement Escavie ont également été proposés tout au long de la journée.

// *C'est grâce au soutien que j'ai reçu, que j'ai pu rebondir"*

Yves, 54 ans

Depuis son récent accident, Yves est en situation de handicap physique. Yves a décidé d'aménager son quotidien de façon à être le plus autonome possible. Il a fait appel à l'équipe d'Escavie pour l'orienter dans cette démarche. Après un premier entretien personnalisé, un médecin et un ergothérapeute l'ont accompagné en lui proposant du matériel d'essai et en l'aidant dans la prise en main d'un fauteuil roulant électrique. Désormais, Yves est autonome dans ses déplacements et plus fort pour affronter son changement de situation.



Depuis juillet 2016, le site internet Cramif.fr propose un nouvel espace à ses visiteurs. Il s'agit d'un espace virtuel qui permet aux internautes, particuliers ou professionnels, de visualiser les différentes aides techniques exposées dans les locaux d'Escavie. Le site est construit autour d'une maison en 3D, qui propose quatre *scenarii* mettant en évidence des situations de vie. En évoluant dans la maison, on découvre des aides techniques et des aménagements adaptés aux besoins de la personne en situation de handicap, en perte d'autonomie et/ou âgée.

Proposer une offre de soins diversifiée et accessible à tous

Faciliter l'accès aux soins en proposant une gamme étendue de disciplines médicales et paramédicales à tarif opposable, telle est la mission du CMS (centre médical Stalingrad). Son projet de santé vise à développer son offre de soins tout en améliorant la qualité de service.

ZOOM
SUR



UN ACCUEIL

**RADIOLOGIE-IMAGERIE RÉNOVÉ,
POUR PLUS DE CONFORT
POUR LES PATIENTS**

Achevée au mois d'octobre, la rénovation de l'accueil en radiologie-imagerie a permis de faire évoluer la qualité de l'accueil des patients afin de répondre aux attentes du public et se conformer aux standards actuels. Désormais, les patients bénéficient d'une nouvelle salle d'attente, ce qui leur offre un plus grand niveau de confort et de confidentialité avant leurs rendez-vous médicaux.

Les personnes à mobilité réduite sont également accueillies dans de meilleures conditions, puisque plusieurs aménagements spécifiques ont été réalisés.

Implanté dans le 19^e arrondissement de Paris, le CMS propose une offre de soins large et accessible afin de faciliter l'accès aux soins des plus fragiles. Il représente presque 3% de l'ensemble des actes réalisés par les 123 centres parisiens. Son activité ne se limite pas à l'offre parisienne puisqu'il accueille des patients de tous les départements français.

A travers son projet d'établissement 2014-2017, le CMS dispose d'un projet de santé visant à développer, à diversifier et à mieux coordonner l'offre de soins pluridisciplinaire, tout en tenant compte des impératifs de gestion budgétaire.

Ce projet se décline en une centaine d'actions opérationnelles. Pour l'année 2016, le CMS a cherché à étendre le poids de son action auprès des publics fragiles et dans l'accès aux soins primaires.

RÉSOLUMENT ENGAGÉ DANS L'ACCÈS AUX SOINS

Que ce soit en nombre de passages ou en nombre de patients suivis au centre, environ 30% des patients accueillis sont considérés comme étant en situation de précarité au sens où ils bénéficient de la CMU (couverture maladie universelle), de l'AME (aide médicale d'Etat), de l'ACS (aide à la complémentaire santé) ou encore d'une pension d'invalidité. Sans l'offre de soins proposée par le CMS, ces populations aux revenus souvent faibles ou très modestes, ne pourraient avoir recours à l'offre médicale ambulatoire de secteur 2 (avec dépassements tarifaires). Faute de moyens, elles seraient ainsi exposées au renoncement aux soins, avec les conséquences que l'on connaît ou que l'on peut aisément imaginer sur leur état de santé.

En sus de son offre de soins, le CMS propose une activité de CES (centre d'exa-



Avec la chirurgie, la parodontie, l'orthodontie et stomatologie, le centre médical propose une offre dentaire complète aux patients.

men de santé), exercée pour le compte de la CPAM de Paris. Sous forme de bilans de santé, des examens périodiques sont proposés en priorité aux personnes éloignées du système de santé. Grâce à cette approche préventive, pour l'année 2016, 8 400 personnes ont pu bénéficier d'un examen pour faire le point sur leur état de santé.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES PROPOSÉS

Sur le plan des locaux et afin d'améliorer l'environnement des patients et la qualité des soins, le CMS, après avoir rénové et ré-équipé totalement son centre dentaire et son espace de kinésithérapie, a mené en 2016 une opération de réaménagement de l'accueil de son service de radiologie-imagerie.

Le centre travaille par ailleurs sur l'amélioration des pratiques professionnelles. Il développe pour cela le travail pluridisciplinaire entre les différents acteurs (médicaux et paramédicaux) intervenant dans la prise en charge des patients. Cette démarche vise à optimiser la prise en charge globale du patient, et est aussi source d'économies pour la collectivité.

“ Rendre la santé accessible à tous, c'est ça la solidarité ! ”

Sarah, 38 ans

Sarah devait changer ses couronnes dentaires et faire poser un appareil pour Thomas, son fils de 11 ans. Mais autant de soins à réaliser en même temps, c'est un coût important pour une famille. Sur les conseils d'une amie, elle s'est rendue au centre médical Stalingrad de Paris 19^e, géré par la Cramif. Elle a pu bénéficier de tarifs modérés, et surtout échelonner ses paiements pour les soins dentaires.

8 400
bilans de santé
réalisés en 2016

30 %
des patients en
situation de précarité





Élargir **notre action sociale**

Accompagner au mieux les plus fragiles dans leurs difficultés est l'un de nos enjeux. Pour y répondre, nous nous efforçons d'amplifier le champ de notre action sociale, en relevant le défi d'accroître nos offres et leurs portées.

Toujours plus engagés aux côtés des assurés les plus fragiles



À travers son service social régional, la Cramif agit au service des assurés les plus fragiles. Étendre ses offres vers de nouveaux bénéficiaires, proposer des actions et des outils relationnels au plus près des besoins, tel est le sens de son engagement.

90 675

**bénéficiaires
du SSR**

+ 27 %

**de bénéficiaires
depuis 2012**

Le SSR (service social régional) intervient pour faciliter l'accès aux droits et aux soins des assurés les plus fragilisés, pour prévenir la désinsertion professionnelle des assurés malades ou en situation de handicap et la perte d'autonomie des personnes retraitées ou malades.

AIDER LES ASSURÉS À LEUR SORTIE D'HÔPITAL

L'hospitalisation, particulièrement pour les personnes âgées ou fragilisées, peut être un moment de vie déstabilisant. L'Assurance Maladie a développé pour cela un accompagnement spécifique pour favoriser leur retour à domicile, afin de limiter les risques de rechute, de

Mieux équipés, nos travailleurs sociaux peuvent traiter les dossiers des assurés partout lors de leurs déplacements. Un vrai gain de temps !

ré-hospitalisation ou de surconsommation médicale. Grâce à un accompagnement médico-social adapté à la situation de chacun, l'objectif est de permettre le retour à la pleine autonomie de l'assuré et de le placer en situation de bien gérer son "capital santé", au-delà du seul moment du retour à domicile.

En 2016, 7 700 assurés d'Ile-de-France ont bénéficié de cette offre. La forte progression de cette offre de service, a été rendue possible notamment grâce à l'amélioration des partenariats avec les établissements de santé pour repérer au plus tôt les assurés les plus à risque et leur proposer ainsi un accompagnement ciblé et de qualité.

MIEUX CIBLER LES BESOINS DE LA POPULATION

L'Assurance Maladie, en concertation avec la Cnav (Caisse nationale d'assurance vieillesse), a mis en place depuis 2011 un observatoire régional des fragilités, afin de déterminer les territoires d'actions prioritaires et de cibler les personnes les plus fragiles. Cet outil relève des données socio-économiques (revenus, bénéfice de certaines prestations, âge, etc.) et permet ainsi de :

- proposer des offres de service adaptées aux besoins repérés, par une meilleure connaissance de nos populations et de nos territoires,
- définir des territoires d'intervention prioritaires dans une logique de ciblage des publics les plus fragiles,
- coordonner des actions dans le champ de la prévention avec les partenaires formés à cet outil.

Cette dynamique s'est renforcée en 2016 puisque le service social a mené de deux à cinq actions par département sur les thématiques les plus pertinentes localement au regard de l'exploitation des

données, souvent par des partenariats externes (associations locales, caisses de retraites complémentaires, centre communal d'action sociale...).

MODERNISER L'ÉQUIPEMENT DES ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL

L'adaptation des outils de travail est une condition *sine qua non* de l'efficacité des actions portées par les travailleurs sociaux. Ainsi, les assistants de service social ont été équipés d'ordinateurs portables afin qu'ils disposent d'un matériel plus adapté à leurs conditions de travail, compte tenu de leurs nombreux déplacements. Cela leur a permis de gagner en souplesse d'organisation, d'accéder aux applications métier en tous lieux, et d'améliorer ainsi le service rendu aux assurés.

“ Avec l'accompagnement qui m'a été proposé, j'ai pu retrouver mon activité professionnelle.”

Monique - 52 ans

Monique est en arrêt maladie depuis plusieurs mois. Son médecin du travail l'a orientée vers la cellule Prévention de la désinsertion professionnelle de l'Assurance Maladie du Val-de-Marne. Grâce à l'intervention du service social, elle pu bénéficier, pendant son arrêt de travail, d'une formation adaptée à son état de santé. Avec l'aide de son employeur qui a réaménagé son poste de travail, Monique a ainsi pu retrouver son emploi de manière pérenne.

ZOOM SUR

LA PFIDASS*

NOUVEL OUTIL DE DÉTECTION DU RENONCEMENT AUX SOINS

*Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé



La Pfidass est un service expérimental dont l'objectif est de repérer les assurés rencontrant des difficultés à accéder aux soins dont ils ont besoin, notamment en s'appuyant sur les signalements des professionnels de santé. Après détection, la Pfidass se charge d'accompagner l'assuré dans ses démarches administratives et médicales pour le replacer dans un parcours de soins correspondant à ses besoins. Le Val-d'Oise a été le département expérimentateur de cet outil en 2016, avant déploiement dans toute la région Ile-de-France.

Innover dans la formation au travail social

En plus de la préparation des étudiants à l'ensemble des diplômes en travail social, l'ESS (école de service social) de la Cramif développe actuellement son offre de formation continue pour les acteurs de la Sécurité sociale et s'adapte à un environnement en pleine mutation.

Créée en 1947, l'école de service social de la Cramif est le centre de formation en travail social de l'Assurance Maladie. Il sélectionne et prépare des étudiants aux diplômes du DEASS (diplôme d'État d'assistant de service social), du Caferuis (certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale). L'ESS met également en œuvre les commandes des organismes qui la sollicitent et propose une offre de formation continue.

// *Suivre une formation m'a permis de progresser dans ma carrière."*

Virginie, 32 ans

Durant ses études d'assistante de service social, Virginie a connu la Cramif lors d'un stage. Après différentes expériences, elle a choisi d'intégrer une structure accompagnant les populations en souffrance psychique. En travaillant au sein de cette unité, il lui est apparu nécessaire de se former aux fonctions d'encadrement. C'est donc tout naturellement que Virginie a choisi de suivre la formation Caferuis de l'école de service social de la Cramif. Grâce à son diplôme et depuis peu, Virginie est responsable d'un pôle senior au sein d'une collectivité territoriale.

LA FORMATION CONTINUE, UNE OFFRE EN PLEINE CROISSANCE

Le catalogue de formation continue offert aux professionnels de la Sécurité sociale s'est encore étoffé en 2016. Cela



77,5 %

de réussite
au **DEASS**

89 %

de réussite
au **Caferuis**

se traduit par une forte augmentation du nombre de journées de formation (+36%), de stagiaires (+56%) et de nouvelles formations proposées (+25%).

L'enjeu dans ce secteur est de tisser des liens de coopération forts au sein de l'Assurance Maladie et du réseau Sécurité sociale. L'école de service social peut ainsi proposer en formation continue et initiale des clés pour comprendre des sujets complexes (accompagnement des familles touchées par le deuil, des personnes en situation de fragilité, etc.) et répondre ainsi au plus près des besoins exprimés par ses partenaires.

ANTICIPER LES CHANGEMENTS À VENIR : LA RÉFORME DES ÉCOLES DE SERVICE SOCIAL

La réforme des diplômes du travail social, souhaitée par les pouvoirs publics, a pour objectif de rendre plus lisible l'offre existante, améliorer les liens entre formation initiale et continue et favoriser le déplacement de passerelles avec le monde universitaire.

Afin de saisir les opportunités ouvertes par cette réforme, l'école a choisi de s'inscrire dans le groupement constitué de l'Infa (institut national de formation et d'application), l'Irfase (institut de recherche et de formation à l'action sociale de l'Essonne) et l'Upec (université Paris-Est Créteil) pour travailler à répondre conjointement aux exigences de la réforme des écoles.

UN COLLOQUE POUR OBSERVER ET PARTAGER : "L'OBSERVATION SOCIALE"

Depuis 2001, l'observation sociale est l'une des missions et priorités du service social de l'Assurance Maladie. Elle est en effet essentielle pour légitimer les pratiques professionnelles et les connaissances issues du terrain, mais aussi pour faciliter les orientations des politiques publiques, institutionnelles ou des services sociaux régionaux.

ZOOM SUR

VERS UNE ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL 2.0



L'école développe une gamme d'outils numériques, pour innover dans la pédagogie et simplifier les procédures. Elle se dote notamment d'un environnement numérique d'apprentissage en ligne (ou Moodle). Cet outil permet de faire le lien entre apprenant et formateur, mais permet aussi d'être un support de contenus d'apprentissage, via différents espaces : pédagogique, communication (forums, chat, sondage), collaboration (groupes, wiki, ateliers), évaluation (tests, dépôt de devoirs, auto-évaluation). Par ailleurs, l'école a désormais ouvert la possibilité de s'inscrire en ligne aux formations proposées dans le catalogue.

La formation en travail social permet de donner des clés pour comprendre des sujets complexes et ainsi accompagner les publics au plus près de leurs besoins.

Le colloque du 6 avril 2016 s'est attaché à montrer la diversité des approches pour mettre en œuvre l'observation sociale à partir d'expériences menées au sein du réseau de l'Assurance Maladie (CGSS - caisses générales de sécurité sociale, Carsat - Caisses d'assurance retraite et de santé au travail) ou dans d'autres structures sociales (La Poste, Samu Social, etc). Animé par 10 intervenants d'horizons variés, il a réuni une soixantaine de participants. Il s'est vu prolongé par la mise en œuvre d'une formation action dès la fin d'année dans le réseau de l'Assurance Maladie.

Soutenir le financement de projets associatifs

La Cramif soutient le financement de projets associatifs. En 2016, son action s'est concentrée sur ses publics et actions prioritaires, en attribuant des subventions de fonctionnement aux associations d'aide aux malades et aux personnes handicapées, et s'est également élargie à d'autres publics vulnérables (migrants).

ZOOM
SUR



FAVORISER L'ACCUEIL

DE JOUR DES ENFANTS HANDICAPÉS

(AUTISTES, TRISOMIQUES, PSYCHOTIQUES)

Deux nouvelles associations ont fait l'objet d'un soutien financier en vue de développer l'accueil de jour des enfants ayant des troubles envahissants du développement. La première, l'association DI.NO.U.TOU !, gestionnaire d'une maison d'assistantes maternelles spécialisées, accueille des enfants âgés de 3 à 7 ans. La seconde, l'association Apprendre Autrement, à partir de 11 ans. L'objectif de ces structures est d'accompagner le développement des enfants en fonction de leur handicap et l'apprentissage d'une socialisation afin de les aider à acquérir une plus grande autonomie et une meilleure qualité de vie. Ces établissements permettent également d'apporter un temps de répit aux familles souvent en grande détresse.

La Cramif élabore et gère le budget d'action sanitaire et sociale ainsi que le budget de prévention, d'éducation et d'informations sanitaires en Ile-de-France. Dans ce cadre, elle attribue des subventions de fonctionnement à des associations intervenant dans ces champs d'activité.

UN SOUTIEN PRIORITAIRE AUX ASSOCIATIONS D'AIDE AUX MALADES ET AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Cibler les interventions sur les publics et actions prioritaires de la Cramif, telle est la réflexion qui a été engagée pour l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations d'aide aux malades et aux personnes handicapées. Les actions associatives soutenues par la Cramif ont ainsi ciblé l'aide aux malades, en ce qui concerne les pathologies suivantes : VIH, traumatisés crâniens, maladies inflammatoires chroniques de l'intestin, soins palliatifs, vitiligo, cancer, troubles du comportement alimentaire. La Cramif a également agi pour l'aide aux personnes en situation de handicap, et notamment auprès de publics aveugles et malvoyants, autistes, nécessitant des soins bucco-dentaires, ou encore des personnes victimes de brûlures. La caisse régionale a parallèlement soutenu des associations agissant auprès des familles sur les thématiques de la souffrance psychique, la prévention des risques auprès des adolescents et l'aide à la parentalité, la prévention des risques sexuels et la sensibilisation à la

Accompagner les familles qui ont des difficultés de santé et dont la prise en charge est insuffisante, c'est le cœur de notre mission.

contraception, l'éducation bucco-dentaire en grande section de maternelle.

Le soutien des lieux d'accueil et d'hébergement a également été poursuivi. Ce sont l'accueil et l'hébergement des accompagnants d'enfants et d'adultes hospitalisés qui ont été pris en compte pour le financement de maisons des parents.

Enfin, une aide a été apportée pour soutenir les actions pilotées par le service social régional. Cela a permis d'attribuer des secours sociaux d'urgence, de soutenir et d'accompagner les aidants de personnes âgées et de prévenir la désinsertion professionnelle des assurés.

DES ACTIONS DE SOUTIEN EN FAVEUR DES PERSONNES MIGRANTES

La Cramif a également financé la mise en place d'une veille sanitaire fixe et mobile, ainsi que la réalisation de bilans de santé et d'ateliers pédagogiques d'éducation thérapeutique en faveur des personnes migrantes en situation de vulnérabilité. Les veilles sanitaires se sont déroulées en présence de professionnels de santé, d'un accueillant social et d'un traducteur :

- au sein d'une dizaine de campements informels,
- dans les deux centres humanitaires d'accueil des migrants nouvellement créés, l'un réservé aux hommes seuls, le second réservé aux familles et aux femmes seules avec ou sans enfants.

1,7 M€
de financements engagés

50
projets soutenus

33
associations bénéficiaires

Financer et soutenir les actions portées par les associations, c'est agir concrètement."

Stéphanie, 48 ans

Stéphanie est présidente d'une association d'aide aux malades du VIH. Son association se donne pour objectif d'aider les malades dans leurs démarches du quotidien, notamment de leur faciliter l'accès au logement et aux soins. Pour aller plus loin, Stéphanie et son équipe souhaitent développer de nouvelles actions d'aide à la réinsertion professionnelle des malades. En contactant la Cramif, elle a pu obtenir une subvention pour développer cette nouvelle activité.







Accroître la performance de nos actions pour **les risques professionnels**

Pour protéger les salariés d'Ile-de-France vis-à-vis des risques professionnels, la performance est l'une de nos exigences principales. Afin de démultiplier l'impact de nos actions, nous nous investissons pour sécuriser, clarifier et accroître nos interventions.

Maximiser l'impact de la prévention des risques professionnels

La prévention des risques professionnels permet d'améliorer les conditions de travail et contribue à la baisse de la sinistralité dans les entreprises. Dans ce domaine, démultiplier l'impact des actions de prévention est un véritable enjeu afin de toucher le maximum de salariés d'Ile-de-France.

// *En étant accompagnés, on est plus fort."*

Léo, 36 ans

Léo dirige une entreprise de maçonnerie. Ce qu'il apprécie dans son métier, c'est le lien qui l'unit à ses 40 salariés et les réalisations qu'ils portent ensemble. Avec l'arrivée d'un nouveau chantier, ses salariés lui ont fait part de leur besoin de disposer d'une grue. Ce type d'investissement est généralement lourd pour une petite entreprise. Grâce à une subvention de la Cramif, Léo a pu faire financer en partie la grue pour aider ses salariés sur le nouveau chantier.

PROMOUVOIR DES AIDES FINANCIÈRES

En 2016, la promotion des aides financières a permis aux entreprises éligibles de bénéficier d'aides financières simplifiées et de contrats de prévention, afin qu'elles puissent mettre en œuvre des mesures de prévention ciblées et efficaces. Grâce à la multiplication des CNO (conventions nationales d'objectifs) et à une meilleure conjoncture économique, une augmentation significative du nombre de contrats signés a été observée.



Le développement des partenariats nous permet de démultiplier nos actions de prévention et de toucher plus d'entreprises.

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS POUR DÉMULTIPLIER L'IMPACT AUPRÈS DES ENTREPRISES

Depuis plusieurs années, une politique de développement des partenariats a été mise en place en direction de fédérations d'entreprises, de grandes entreprises, de collectivités locales, de SiST (service interentreprises de santé au travail), afin de déployer les politiques de prévention auprès d'un maximum d'entreprises.

Ainsi pour 2016, en exemple, une convention de formation a été signée avec deux grandes entreprises de travail temporaire et un organisme de formation. Cette convention vise à promouvoir la sensibilisation et la formation des salariés à la prévention des risques professionnels dans le but de permettre à ces entreprises de disposer de réelles compétences pour la prise en compte de ces risques.

Grâce à cette démarche partenariale, 98,6% des salariés sont couverts par un des 23 CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) sur 25 SiST, ce qui permet de démultiplier auprès des salariés la prévention des risques professionnels selon les priorités définies avec les partenaires sociaux.

ARTICULER DES ACTIONS AVEC D'AUTRES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

La Cramif collabore avec d'autres parties prenantes de la prévention : groupes de travail à l'échelon national, organisation et/ou participation à des événements en direction de professionnels.

La participation à des groupes de travail nationaux a permis la parution de plusieurs guides et recommandations à destination des entreprises, parmi lesquels : un guide INRS (institut national de santé et sécurité) en partenariat avec le SNED (syndicat national des entreprises

de démolition) sur le secteur du BTP ("Poussières, guide de bonnes pratiques en démolition"), une recommandation nationale sur le secteur de la restauration (café, hôtel, restaurant et autres activités) et une disposition générale dans le spectacle vivant ("Exploitation et production de films cinématographiques"). Une douzaine de manifestations en direction des professionnels a été organisée sur des thèmes aussi divers que : les TMS (troubles musculo-squelettiques), le risque chimique, le BTP, l'amiante dans les travaux de maintenance, les CPOM avec les SiST.

Enfin, la Cramif a participé à divers événements professionnels, parmi lesquels les salons Equip'Hôtel et Expoprotection. Pour le salon Equip'hôtel, la Cramif a contribué à l'élaboration d'une chambre témoin (Ergoroom®) dans laquelle 7 innovations étaient présentées pour améliorer les conditions de travail des femmes de chambre. Le salon Expoprotection était quant à lui, structuré autour de trois thèmes prioritaires : TMS, RPS et risque chimique/outil Seirich (système d'évaluation d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel)

ZOOM SUR



TROPHÉES CRAMIF

RÉCOMPENSER L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

La Cramif organise chaque année les Trophées CRAMIF, un concours dédié à la santé sécurité au travail qui permet de valoriser des réalisations d'entreprises jugées particulièrement innovantes en matière de prévention des risques professionnels. En 2016, 7 entreprises se sont ainsi vues décerner un trophée. Sélectionnées indépendamment de leur taille ou de leur secteur d'activité, elles ont porté des projets innovants sur la prévention du risque CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique) et des TMS. Ces projets sont illustrés au travers de films, disponibles sur notre site cramif.fr.

+ 140 %

de contrats de prévention signés

5,6 M€

de subventions

versées aux entreprises (sous forme de contrats de prévention, contrats TPE et AFS)

Sécuriser le calcul des cotisations, un enjeu clé de la tarification des risques professionnels

88,29 %

des établissements
à taux calculés en Île-de-France
adhèrent au compte AT/MP

soit **41 134** entreprises

La Cramif s'est fortement engagée dans la sécurisation du processus de tarification des risques professionnels. Les deux axes principaux de cette démarche ont été de fiabiliser les données servant à calculer les taux de cotisations des entreprises d'Ile-de-France et exercer un contrôle *a posteriori* de ce calcul.

**ZOOM
SUR**

PROMOUVOIR LE

COMPTE EMPLOYEURS

Le compte AT/MP est un service ouvert aux entreprises sur le site Net-entreprises.fr. Il offre aux employeurs une visibilité complète sur leurs risques professionnels, leur permettant ainsi d'agir plus efficacement et rapidement en prévention.

En 2016, la Cramif s'est engagée dans une démarche de promotion de ce service auprès des employeurs de la région. Cela a permis de porter le total d'établissements à taux calculés en Ile-de-France adhérent à ce service à 41 134.

**LE
COMPTE
ATMP**



La Cramif a pour mission d'élaborer la tarification des risques professionnels, c'est-à-dire de calculer les taux de cotisation AT/MP (accidents du travail et maladies professionnelles) de près de 500 000 entreprises en Ile-de-France. En 2016, l'accent a été porté au renforcement de la fiabilisation des données concourant au calcul des taux AT/MP et à la consolidation du dispositif de contrôle interne de ce calcul.

**AGIR EN PARTENARIAT AVEC
LES ORGANISMES DU RÉSEAU
ASSURANCE MALADIE**

Afin de renforcer la fiabilisation des données, la Cramif a poursuivi ses relations de partenariat avec les CPAM d'Ile-de-France. Ces relations de coopération entre organismes d'Assurance Maladie permettent d'harmoniser les pratiques et ainsi de sécuriser le processus de gestion des AT/MP. Ces échanges entre organismes visent à faciliter et à préciser des engagements mutuels, afin d'améliorer la qualité de service rendu aux employeurs et aux assurés dans le champ des accidents du travail et des maladies professionnelles.



Grâce aux partenariats avec les CPAM d'Ile-de-France, nous sommes en mesure de fournir un service de qualité et toujours plus sécurisé aux employeurs franciliens.

La Cramif participe également à différents groupes de travail au niveau national, ce qui lui permet de participer activement et concrètement à la mise en œuvre de projets ou processus communs à tous les organismes du réseau Assurance Maladie. Ces groupes de travail concernent des enjeux variés tels que le contentieux, la documentation des techniciens tarification, l'édition de courriers, la maîtrise des risques, le contrôle interne, la fiabilisation des données, la DSN (déclaration sociale nominative), ou encore les ressources humaines.

UNE DÉMARCHE DE CONTRÔLE NATIONALE

La parfaite maîtrise du processus tarification et notamment de ses impacts financiers est un enjeu clé. En dépit des réformes successives, les règles de

tarification restent très complexes et sans équivalent au plan européen. Au regard de cette complexité, un système de contrôle interne a été mis en place. Depuis 2015, un plan national de gestion de la tarification (PMS – plan de maîtrise socle) a été déployé et des outils nationaux sont mis à disposition des organismes concernés : SGE-TAPR (système national de gestion des entreprises tarification/prévention) et PCSAC (plan de contrôle socle de l'agent comptable). La Cramif s'inscrit pleinement dans cette dynamique et a formé l'ensemble de ses agents à l'utilisation de ces outils en 2016. En parallèle à ce déploiement national, un groupe de travail s'est mobilisé sur des actions simples d'amélioration à mettre en œuvre pour renforcer et consolider le dispositif de maîtrise des risques.

|| *C'est en comprenant la tarification de mes cotisations que je me suis rendu compte de l'enjeu des risques professionnels en entreprise."*

Alex, 48 ans

Gérant d'une entreprise de transport, Alex ne comprenait pas le calcul de ses cotisations à la Sécurité sociale pour les accidents du travail et les maladies professionnelles. En se rendant sur le site Net-entreprises.fr, il a pu consulter son compte AT/MP. Grâce à l'accès aux taux de cotisations et au détail des calculs réalisés par la Cramif, Alex a compris la tarification appliquée. Il suit désormais de près les risques professionnels de son entreprise, et envisage de mettre en place un plan de prévention des risques pour ses salariés.

Simplifier les procédures pour l'allocation amiante et les maladies professionnelles

712

nouvelles attributions
d'allocation amiante

La Cramif a poursuivi ses actions de simplification des procédures dans le champ des risques professionnels. Grâce à cela, il est possible de réduire les délais de traitement des demandes, de clarifier les procédures, et *in fine*, d'améliorer fortement la qualité du service rendu aux publics.

66,3 M€

versés en
prestation amiante

ZOOM
SUR

MISE À DISPOSITION

D'HIPPOCAMP AUX CPAM

DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

La Cramif a proposé aux CPAM d'Ile-de-France la mise à disposition de l'outil Hippocamp (Hygiène industrielle et pathologies professionnelles : outil de consultation et d'analyse des maladies professionnelles). Cet outil propose une base de données de l'historique des expositions des établissements franciliens aux maladies professionnelles. Sans être un critère exclusif de reconnaissance, il constitue ainsi une aide à la décision. Cette application permettra une meilleure coordination des acteurs impliqués dans le sujet des risques professionnels, afin d'apporter une réponse plus rapide et de meilleure qualité aux assurés.



Au cours de l'année 2016, la Cramif a engagé différentes actions de simplification dans le champ de la réparation des risques professionnels afin d'améliorer le service rendu aux clients. Certaines des procédures liées au traitement de l'allocation amiante ont été dématérialisées et la reconnaissance des maladies professionnelles se voit facilitée par des actions de simplification.

DÉMATÉRIALISER LES PROCÉDURES DE L'ALLOCATION AMIANTE

Depuis début 2016, la Cramif est en charge de la gestion des dossiers amiantes des Carsat Alsace-Moselle, Bourgogne Franche-Comté et Nord-Est. Afin de gérer au mieux cette mutualisation d'activité, les bases informatiques des Carsat concernées ont été transférées du CNPI (centre national de production information) de Lyon vers la Cramif en fin d'année 2015. Grâce à ce transfert informatique réussi, la première échéance de paiement des allocations amiante de l'année 2016 a été réalisée avec succès, sans rupture de paiement pour les allocataires concernés.

Toujours en lien avec l'allocation amiante, chaque année, la Cramif réalise une campagne de questionnaires auprès des allocataires au sujet du maintien de droit

En partageant nos outils et nos pratiques avec d'autres acteurs franciliens, nous sommes plus efficaces pour accompagner nos assurés dans la reconnaissance de leurs maladies professionnelles.

et des avis d'imposition. Afin d'améliorer les délais de traitement du questionnaire, un projet de dématérialisation des documents de cette campagne de questionnaire par un outil GED (gestion électronique des documents) est en cours.

SIMPLIFIER LES PROCÉDURES POUR LA RECONNAISSANCE DES MALADIES PROFESSIONNELLES

La Cramif contribue à la reconnaissance des maladies professionnelles. Dans ce champ également, une attention particulière a été portée pour exercer un effort de simplification et donc de facilitation du traitement des dossiers.

En effet, un groupe de travail transversal a été mis en place pour travailler sur

le sujet de la réduction des délais de traitement des dossiers et proposer des pistes d'actions. Il réunit toutes les parties prenantes agissant sur le sujet de la reconnaissance des maladies professionnelles, à l'échelon régional et au niveau des antennes départementales.

Enfin, la Cramif a proposé la mise à disposition de l'outil Hippocamp aux CPAM d'Ile-de-France. Hippocamp est un outil de classement et d'analyse des maladies professionnelles déclarées par les salariés d'Ile-de-France. Cette mutualisation d'outil vise à améliorer la coordination de tous les acteurs œuvrant pour les maladies professionnelles et ainsi faciliter et réduire le délai de traitement des dossiers.

„Maintenant, je suis soutenu pour me permettre de me soigner dans les meilleures conditions.“

Pierre, 54 ans

Pierre a travaillé en tant que chauffagiste dans les travaux publics pendant plus de 30 ans. En manipulant des matériaux contenant de l'amiante, il a développé une pathologie pulmonaire. Son affection reconnue comme maladie professionnelle, Pierre a pu bénéficier d'une allocation versée par la Cramif. Grâce au versement de cette allocation, Pierre a pu arrêter de travailler et il peut désormais se concentrer sur ses soins sans s'inquiéter de la perte de son salaire.





A blurred office background featuring several laptops on desks. In the foreground, a person's hand is visible on the left side. A large, semi-transparent blue rectangle is overlaid on the right side of the image, containing the text.

Organisation et **résultats**

Organigramme (au 31 décembre 2016)

<p>Directeur Général Gérard ROPERT</p> 	<p>Direction de la Communication Gwénaëlle MAUDET</p>		
	<p>Cabinet du Directeur Général Sandrine GUINOT</p>		
	<p>Direction Financière et Comptable - DFC Olivier MAURICE</p> 	<p>Manager de la Sécurité du Système d'Informations Didier NAKACHE</p>	
		<p>Fondé de pouvoir Nicolas NAVARRO</p>	<p>Département Contrôle Ingrid ROUSSET</p>
			<p>Département Financier et Comptable Karine PELISSIER</p>
			<p>Département Maîtrise des Risques Noël MOURE</p>
<p>Direction des Risques Professionnels, du Handicap et de l'Action Sanitaire et Sociale - DIRPHASS Jean-Claude POIRIER</p> 	<p>Direction Régionale des Risques Professionnels François BLANCHARD</p>	<p>Direction Pilotage et Prospective Elisabeth MIARD</p>	<p>Département Réparation Amiante Dominique CLOCHON</p>
		<p>Direction des Services Techniques François BLANCHARD</p>	<p>Direction des Services Extérieurs Vincent BRIOTET</p>
		<p>Direction du Développement des Partenariats internes et externes Francis LEMIRE</p>	
		<p>Direction Tarification et ASS / handicap Sabine DE BROCHE</p>	
		<p>Département des Affaires Juridiques Isabelle BROGGI</p>	
<p>Direction des Prestations Sociales et Individuelles - DPSI Régine HASPEL</p> 	<p>Direction du Service Social Régional Marina LAPEYRE</p>	<p>Service Pilotage Régional Gervais CREZE</p>	
		<p>Service Logistique et Moyens Fabienne DELUCCHI</p>	
	<p>Direction de l'Invalité Marion MAUDRY</p>	<p>Département Législation Française Nadia DROUARD</p>	<p>Pôle Relation Client Dominique ANTONIN</p>
		<p>Département Accords internationaux - Appui technique Jacqueline CICCOLI</p>	
	<p>Ecole de Service Social Véronique GERARD</p>		
<p>Direction du Pilotage et du Développement Sociétal - DPDS Marie GAMBORSKY</p> 	<p>Direction de la Gestion et du Développement des Ressources Humaines Jonathan ZOONEKYND</p>	<p>Département Gestion des Emplois et des Compétences Catherine DESCAMPS</p>	
		<p>Département Formation Professionnelle Joëlle GAILLARD</p>	<p>Département du Personnel Carole LEOTE</p>
		<p>Département de la Qualité de Vie au Travail Patrice GARO</p>	
	<p>Service de Santé au Travail Cécile PRUNET</p>		
	<p>Département des Relations Sociales Laurent ANTELM</p>		
	<p>Direction des Contrôles de Gestion et Optimisation des Ressources Eric FLITTI</p>	<p>Département Contrôle de Gestion</p>	<p>Cellule de Contrôle de Gestion Sociale Pascale LEMAIRE</p>
		<p>Département Contrôle de Gestion Budgétaire Mireille DROZDZ</p>	<p>Service Performance des Achats</p>
	<p>Personnel mis à disposition</p>		
<p>Direction de la Logistique et de la Relation Client - DLRC Benjamin BERTON</p> 	<p>Direction des Services Informatiques Myriam RIBAUT DE HAAS</p>	<p>Centre Médical Stalingrad Sofia BOUALLALI</p>	<p>Département Veille et Ressources Documentaires Christian DUSSAUD</p>
	<p>Direction de la Maîtrise d'Ouvrage, Amélioration Continue et Audit Samuel VALENTI</p>	<p>Département Amélioration Continue et Audit Kévin COUDENE LAURENT</p>	<p>Référentiel de l'Offre de Soins Joëlle MAILLOT</p>
	<p>Direction de la Gestion Administrative Jean-Yves MARTINEZ</p>	<p>Département Services Généraux Thierry FRICHE</p>	<p>Département Affaires Immobilières</p>
		<p>Service Inventaire Achats Marchés Béatrice OUDET-BAYET</p>	<p>PRECI Sophie VANNUCCI</p>

La RSO, un outil de performance globale

La RSO (responsabilité sociale des organisations) est une démarche globale, qui implique l'ensemble du réseau Assurance Maladie. En 2016, cette démarche se déploie sur des domaines très variés : allocation des ressources, gestion partagée des ressources humaines et des compétences tout au long de la vie professionnelle, promotion de la sécurité et du bien-être au travail, dynamique d'innovation, d'accompagnement et de simplification.

2016 a vu la mise en place de la nouvelle gouvernance RSO qui repose sur deux piliers : une MOE (maîtrise d'œuvre) RH, une MOE développement durable. À travers cette gouvernance, il s'agit notamment d'élaborer le nouveau SDRH (schéma directeur des ressources humaines) et de déployer au niveau local le plan cadre développement durable de l'Ucanss.

DÉVELOPPER LA TRANSVERSALITÉ

Du point de vue RH, les objectifs poursuivis ont visé à développer la transversalité, fédérer et fidéliser les collaborateurs autour de valeurs communes. Ainsi, un dispositif d'alternance (contrat de génération) a été mis en place ainsi qu'un dispositif d'accompagnement des fins de carrières. Pour les nouveaux collaborateurs, le parcours d'intégration a été rénové et après expérimentation, la méthode de recrutement par simulation est en cours de déploiement.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Afin de sécuriser les performances opérationnelles, différentes actions de prévention des risques et de qualité de vie au travail ont été mises en place. Parmi ces actions, il est à noter : la mise en œuvre du programme TMS Pro, le déploiement d'une politique de prévention et d'accompagnement individuelle et collective des TMS et du handicap, et une politique de prévention de l'absentéisme. Enfin, la qualité de vie au travail est une dimension importante puisque différents dispositifs ont été déployés en ce sens. Par exemple : accompagne-

ment social, parentalité et aide aux aidants (crèche d'entreprise, journée des aidants), logement, conciergerie, implication dans la vie locale, etc.

AGIR SUR LA PERFORMANCE

La RSO contribue pleinement au pilotage de la performance. En tant qu'analyse des interactions et des impacts de l'organisation avec son écosystème, elle permet en effet d'identifier les facteurs d'amélioration et d'innovation.

Dans cette perspective, depuis fin 2015, une cellule de contrôle de gestion sociale a été mise en place afin d'assurer la fiabilisation des données RH et le suivi des droits à recrutement, la fourniture d'indicateurs RH et d'outils d'aide au pilotage. Peps (projection des ETP par processus SMI) est notamment un outil développé en ce sens, qui permet un suivi prospectif des effectifs de la Cramif et des droits à recrutement. Un outil "portail RH" est en cours de déploiement, qui va permettre à tous les managers de disposer d'outils d'aide au pilotage dans une interface unique.

119

recrutements
en CDI

1 216

agents formés
en interne
et en externe

**ZOOM
SUR**

ALLER VERS UNE

**GESTION PARTAGÉE
DES RH**

Les fonctions RH étant de plus en plus partagées entre les managers et les services spécialisés en RH, plusieurs groupes de travail se sont réunis pour identifier les besoins à ce sujet.

L'objectif de cette démarche est de répondre aux attentes nouvelles des managers en matière RH, de les outiller et les accompagner au mieux dans leurs pratiques.

En professionnalisant la ligne managériale, en lui apportant une vision claire de son rôle dans la gestion des RH, cela permet *in fine* d'améliorer et de sécuriser le pilotage des process de recrutement.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

Toutes branches

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORT. & DÉPREC.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
- Immobilisations incorporelles				
- Concessions et droit similaire, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (205)	3 652 175,28	2 661 183,81	990 991,47	990 579,77
- Diverses autres immobilisations incorporelles (201, 203, 206, 208, 232, 237)	501 680,00		501 680,00	354 364,00
- Immobilisations corporelles				
- Terrains (211)	2 040 672,29		2 040 672,29	2 040 672,29
- Agencements, aménagements de terrains (212)				
- Constructions (213)	103 084 694,58	76 279 950,38	26 804 744,20	30 337 381,99
- Diverses autres immobilisations corporelles (214, 218)	14 224 465,26	9 333 119,65	4 891 345,61	4 756 459,07
- Installations techniques, matériels et outillage industriels (215)	4 546 895,72	3 475 934,78	1 070 960,94	1 155 848,50
- Immobilisations mises en concession (22)				
- Immobilisations corporelles en cours (231)				
- Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles (238)	3 477 680,91		3 477 680,91	1 440 032,01
- Immobilisations mises à disposition (24)				
- Immobilisations financières				
- Créances entre organismes de Sécurité sociale (265)	936 929,25		936 929,25	1 118 920,51
- Prêts (274)	41 279 924,98	75 521,55	41 204 403,43	47 900 832,44
- Dépôts et cautionnements versés (275)	105 490,97		105 490,97	105 290,97
- Autres créances immobilisées (276)	494 301,38		494 301,38	136 087,62
Total actif immobilisé	174 344 910,62	91 825 710,17	82 519 200,45	90 336 469,17
ACTIF CIRCULANT				
- Stocks et en-cours (3)	30 852,95		30 852,95	30 159,02
- Fournisseurs, intermédiaire soc. et prest. débiteurs (409)	35 195 952,68	17 952 830,49	17 243 122,19	22 793 274,49
- Créances d'exploitation				
- Clients cotisants et comptes rattachés (41 sauf 419)	728 369,39	32 333,13	696 036,26	641 214,37
- Personnel et comptes rattachés (42X)	163 819,66		163 819,66	183 657,77
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43X)	520 588,21		520 588,21	543 822,41
- Entités publiques (44X)				
- Organismes et autres régimes de Sécurité sociale (45X)	103 888 493,21		103 888 493,21	182 864 223,32
- Débiteurs divers (46X)	1 497 817,64		1 497 817,64	3 171 130,72
- Comptes transitoires ou d'attente (47X)	24 296,50		24 296,50	9 899,73
- Charges constatées d'avances (486)	461 661,18		461 661,18	511 373,15
- Disponibilités				
- Banques, établissements financiers et assimilés (5X)	97 160,81		97 160,81	1 063,69
Total actif circulant	142 609 012,23	17 985 163,62	124 623 848,61	210 749 818,67
TOTAL ACTIF	316 953 922,85	109 810 873,79	207 143 049,06	301 086 287,84

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

Toutes branches

PASSIF	EXERCICE N AVANT AFFECTATION	EXERCICE N-1 AVANT AFFECTATION	EXERCICE N APRÈS AFFECTATION	EXERCICE N-1 APRÈS AFFECTATION
CAPITAUX PROPRES				
- Dotation - Apport (102)				
- Biens remis en pleine propriété aux organismes (103)				
- Écarts de réévaluation (105)				
- Réserves (106)	61 131 201,21	61 131 201,21	61 131 201,21	61 131 201,21
- Report à nouveau (solde crédit ou débit) (11)				
- Résultat de l'exercice (excédent/perte) (12)				
- Subventions d'investissement (13)	85 659,32	96 176,31	85 659,32	96 176,31
- Provisions réglementées (14)				
Total capitaux propres	61 216 860,53	61 227 377,52	61 216 860,53	61 227 377,52
PROVISIONS				
- Provisions pour risques (gestion courante) (151)	806 283,00	902 187,00	806 283,00	902 187,00
- Provisions pour risques (gestion technique) (152)	10 597 260,92	12 003 207,67	10 597 260,92	12 003 207,67
- Provisions pour impôts (155)				
- Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices (157)				
- Autres provisions pour charges (158)	6 927 901,00	5 580 098,00	6 927 901,00	5 580 098,00
Total provisions pour risques et charges	18 331 444,92	18 485 492,67	18 331 444,92	18 485 492,67
DETTES FINANCIÈRES				
- Emprunts auprès des établissements de crédit (164)				
- Dépôts et cautionnements reçus (165)				
- Emprunts et dettes assorties de conditions particulières (167)				
- Autres emprunts et dettes assimilées (168)				
- Dettes entre organismes de Sécurité sociale (17)	18 191 598,72	25 626 806,65	18 191 598,72	25 626 806,65
Total des dettes financières	18 191 598,72	25 626 806,65	18 191 598,72	25 626 806,65
AUTRES DETTES				
- Clients et cotisants créditeurs (419)	21 256,43	28 614,71	21 256,43	28 614,71
- Fournisseurs de biens, prestataires de service et comptes rattachés (401, 4081, 40881)	2 693 773,46	2 778 989,54	2 693 773,46	2 778 989,54
- Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés (404, 4084, 40884)	1 885 248,07	1 010 976,56	1 885 248,07	1 010 976,56
- Prestataires - versements directs aux assurés et allocataires (406, 4086)	47 247,20	2 217 055,47	47 247,20	2 217 055,47
- Prestataires - versements à des tiers (407, 4087)				
- Personnel et comptes rattachés (42X)	9 381 893,76	9 748 688,90	9 381 893,76	9 748 688,90
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43X)	9 380 651,01	12 036 764,93	9 380 651,01	12 036 764,93
- Entités publiques (44X)	1 721 356,97	1 859 303,46	1 721 356,97	1 859 303,46
- Organismes et autres régimes de Sécurité sociale (45X)	17 923 607,46	100 643 330,47	17 923 607,46	100 643 330,47
- Crédoeurs divers (46X)	66 233 151,27	65 085 873,95	66 233 151,27	65 085 873,95
- Comptes transitoires ou d'attente (47X)	83 851,22	311 664,93	83 851,22	311 664,93
- Produits constatés d'avance (487)	31 108,04	25 348,08	31 108,04	25 348,08
Total autres dettes	109 403 144,89	195 746 611,00	109 403 144,89	195 746 611,00
TOTAL PASSIF	207 143 049,06	301 086 287,84	207 143 049,06	301 086 287,84

Compte de résultat 2016

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2016 Toutes Branches

CHARGES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (I)		
- Prestations sociales (656)	850 728 518,09	783 114 768,59
<i>Prestations légales (6561)</i>	771 974 994,40	747 099 700,37
<i>Prestations extra-légales : Action Sanitaire et Sociale (6562)</i>	2 071 278,65	2 613 445,14
<i>Actions de prévention (6563)</i>	4 753 107,41	4 184 610,00
<i>Autres prestations (6568)</i>	71 929 137,63	29 217 013,08
- Charges techniques (657)	2 517 693,50	77 893 338,13
<i>Autres charges techniques (6572)</i>	2 517 693,50	77 893 338,13
- Diverses charges techniques (658)	6 895 533,20	4 015 444,15
- Dotations aux amort. et prov. pour charges de gestion technique (681x)	11 884 227,01	17 954 804,46
<i>Dotations aux provisions pour charges techniques (6814)</i>	10 597 260,92	12 003 207,67
<i>Dotations pour dépréciations des actifs circulants (6817)</i>	1 286 966,09	5 951 596,79
Total charges de gestion technique (I)	872 025 971,80	882 978 355,33
CHARGES DE GESTION COURANTE (II)		
- Achats (60)*	2 349 980,15	1 954 674,07
- Autres charges externes (61, 62)	11 638 188,79	11 280 114,38
- Impôts, taxes et versements assimilés (63)	13 804 208,70	13 846 671,91
- Charges de personnel (64)	110 986 905,02	113 746 623,80
<i>Salaires et traitements (641, 642, 644)</i>	75 074 099,07	76 326 590,57
<i>Charges sociales (645, 647, 648)</i>	35 912 805,95	37 420 033,23
- Diverses charges de gestion courante (651, 653, 654)	153 390,57	158 026,64
- Autres charges de gestion courante (655)	21 755,61	3 379,42
- Dotations aux amort. et prov. pour charges de gestion courante (681x)	8 435 967,12	9 794 747,08
Total charges de gestion courante (II)	147 390 395,96	150 784 237,30
CHARGES FINANCIÈRES (III)		
- Charges financières sur opérations de gestion courante et techn. (661, 666)	1 854,63	974,08
- Charges nettes sur cessions de V.M.P (667)		
- Autres charges financières (668, 686)	1 842,32	82 084,99
Total charges financières (III)	3 696,95	83 059,07
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)		
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante (671)	18 177,17	42 907,12
- Charges exceptionnelles sur opérations techniques (674)		0,02
- Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (675)	992,94	5 464,68
- Autres charges exceptionnelles (678)	142 935,20	215 209,62
- Dotations aux amortissements et provisions (687)	981,01	224,17
Total charges exceptionnelles (IV)	163 086,32	263 805,61
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET ASSIMILÉS (V)		
Total impôts sur les bénéfices et assimilés (69) (V)		
TOTAL DES CHARGES (VI=I+II+III+IV+V)	1 019 583 151,03	1 034 109 457,31
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE EXCÉDENTAIRE (XII=XI-VI)		
TOTAL GÉNÉRAL (XIII=VI+XII)	1 019 583 151,03	1 034 109 457,31

* Dont variation de stocks (603)

Compte de résultat 2016

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2016 Toutes Branches

PRODUITS	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (VII)		
- Produits techniques (757)		
<i>Contributions diverses (7578)</i>		
- Divers produits techniques (758)	856 593 461,48	864 455 087,34
<i>Dotations de gestion technique (7581)</i>	849 489 408,08	858 028 021,92
<i>Recours contre tiers (7584)</i>	6 754 506,78	6 025 306,26
<i>Produits techniques pour annulation ODP des exercices antérieurs (7585)</i>	175 717,87	153 995,81
<i>Divers autres produits de gestion technique (7588)</i>	173 828,75	247 763,35
- Reprises sur amortissements et provisions - Gestion technique (781x)	12 287 880,42	14 902 206,81
<i>Reprises sur provisions pour charges techniques (7814)</i>	12 003 207,67	13 468 219,54
<i>Reprises sur dépréciations des actifs circulants (7817)</i>	284 672,75	1 433 987,27
Total produits de gestion technique (VII)	868 881 341,90	879 357 294,15
PRODUITS DE GESTION COURANTE (VIII)		
- Vente de produits et prestations de services (701 à 708)	8 790 629,64	8 739 023,02
- Production stockée (713)		
- Production immobilisée (72)	425 603,00	312 405,00
- Subventions d'exploitation (74)	607 208,47	586 480,00
- Divers produits de gestion courante (751 à 752)		
- Autres produits de gestion courante (755)	139 491 505,54	143 857 950,76
- Reprises sur amortissements et provisions - Gestion courante (781x, 791)	502 363,63	532 551,70
Total produits de gestion courante (VIII)	149 817 310,28	154 028 410,48
PRODUITS FINANCIERS (IX)		
- Produits financiers sur opérations de gestion courante et technique (76x)	54,70	330,25
- Autres produits financiers et transferts de charges fin. (768, 786, 796)	8 405,76	
Total produits financiers (IX)	8 460,46	330,25
PRODUITS EXCEPTIONNELS (X)		
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante (771)	795 221,36	678 683,04
- Produits exceptionnels sur opérations techniques (774)	29 472,37	20 154,80
- Produits exceptionnels sur opérations en capital (775 à 778)	12 214,36	22 425,83
- Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de chges except. (787, 797)	39 130,30	2 158,76
Total produits exceptionnels (X)	876 038,39	723 422,43
TOTAL DES PRODUITS (XI=VII+VIII+IX+X)	1 019 583 151,03	1 034 109 457,31
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE DÉFICITAIRE (XII=XI-VI)		
TOTAL GÉNÉRAL (XIII=VI+XII)	1 019 583 151,03	1 034 109 457,31

Glossaire

A

ACS	Aide à la complémentaire santé
AME	Aide médicale d'Etat
AT/MP	Accident du travail / maladie professionnelle

C

Caferuis	Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale
Carsat	Caisse d'assurance retraite et de santé au travail
CES	Centre d'examen de santé
CGSS	Caisses générales de Sécurité sociale
Cicat	Centre d'information et de conseils sur les aides techniques
CMR	Cancérogène, mutagène, reprotoxique
CMS	Centre médical Stalingrad
CMU	Couverture maladie universelle
Cnamts	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
Cnav	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNO	Convention nationale d'objectifs
CNPI	Centre national de production informatique
CPAM	Caisse primaire d'Assurance Maladie
CPG	Contrat pluriannuel de gestion
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
Cramif	Caisse régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France

D

DEASS	Diplôme d'Etat d'assistant de service social
Diademe	Dématérialisation et indexation automatique des documents et messages électroniques
DSN	Déclaration sociale nominative

E

Escavie	Espace conseil pour l'autonomie en milieu ordinaire de vie
ESS	Ecole de service social

F

FRE	Fauteuil roulant électrique
-----	-----------------------------

G

GAM	Gestion de l'Assurance Maladie
GED	Gestion électronique des documents
Grapa	Groupe des relations avec les professionnels de l'appareillage

H

Hippocamp	Hygiène industrielle et pathologies professionnelles : outil de consultation et d'analyse des maladies professionnelles
-----------	---

I

Infa	Institut national de formation et d'application
INRS	Institut national de recherche et de sécurité
Irfase	Institut de recherche et de formation à l'action sociale de l'Essonne

M

MOE	Maîtrise d'œuvre
Moodle	Modular Object-Oriented Dynamic Learning Environment
MPR	Médecine physique et de réadaptation

P

PCSAC	Plan de contrôle socle de l'agent comptable
Peps	Projection des ETP par processus SMI
Pfidass	Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé
PMS	Plan de maîtrise sociale

R

RPS	Risques psycho-sociaux
RSO	Responsabilité sociale des organisations

S

SDRH	Schéma directeur des ressources humaines
Seirich	Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel
Sesam	Système électronique de saisie de l'Assurance Maladie
SGE TAPR	Système de gestion des employeurs - système informatisé tarification/prévention
SIST	Service interentreprises de santé au travail
SNED	Syndicat National des Entreprises de Démolition
SSR	Service social régional

T

TMS	Troubles musculo-squelettiques
-----	--------------------------------

U

Ucanss	Union des Caisses Nationales de Sécurité sociale
Upec	Université Paris-Est Créteil

V

VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
VHP	Véhicules pour handicapés physiques

Directeur de la publication

Gérard Ropert
(Directeur général)

Responsable de la publication

Gwénaëlle Maudet
(Directeur de la communication)

**Caisse Régionale d'Assurance Maladie
d'Île-de-France**

Direction de la communication
17-19 avenue de Flandre
75019 Paris

Iconographie

Cramif, Thinkstock

Réalisation

Studio graphique Cramif

Impression

Imprimerie Champagnac

**Caisse Régionale
d'Assurance Maladie
d'Ile-de-France**



17-19 av. de Flandre
75019 PARIS



Cramif.fr



@Cramif

